

L'essentiel

1. La Révolution

À partir de 1789, le peuple et les députés mettent fin à la monarchie absolue en France, c'est la Révolution française. La prise de la Bastille, l'abolition des privilèges et la Déclaration de droits de l'homme et du citoyen donnent naissance à une France nouvelle. En 1791, les pouvoirs du roi Louis XVI sont limités par une constitution. En 1792, la monarchie est remplacée par une République.

2. La République

La nouvelle République doit affronter des ennemis intérieurs et extérieurs. Elle installe un régime de Terreur, dominé par Robespierre, lui-même renversé en 1794. Affaiblie par les guerres qu'elle mène contre ses adversaires, la République est fragile. En 1799, le général Napoléon Bonaparte prend le pouvoir par un coup d'État et met fin à la Révolution.

3. L'Empire

Napoléon Bonaparte installe un pouvoir autoritaire : le Consulat (1799-1804) puis l'Empire (1804-1815). Il réforme la France en profondeur (les « masses de granit »). Ses victoires militaires contre l'Europe monarchique lui permettent de dominer le continent, mais ses défaites entraînent la chute de l'Empire en 1815. L'Europe est alors réorganisée par le congrès de Vienne.

Vocabulaire

Assemblée constituante : assemblée de députés dont la mission, provisoire, est de rédiger une nouvelle constitution pour le pays.

Code civil : ensemble des règles qui déterminent le statut des personnes, des biens et des relations entre les personnes privées.

Constitution : texte qui fixe les règles de fonctionnement d'un régime politique.

Consulat : régime politique français (1799-1804). Il s'agit officiellement d'une République dans laquelle Bonaparte, Premier consul, dispose de l'essentiel des pouvoirs.

Monarchie absolue : régime politique dans lequel le roi a tous les pouvoirs.

Monarchie constitutionnelle : régime politique selon lequel les pouvoirs du roi sont limités par une assemblée de députés qui proposent et votent les lois.

Ordre : division de la société d'Ancien Régime en trois classes sociales : les clercs, les nobles et le tiers état (reste de la société composé des bourgeois, des paysans, des artisans...).

Préfet : représentant du pouvoir central dans chaque département. Il a en charge la sécurité et l'administration publiques.

Privilèges : ensemble des droits que les seigneurs (nobles et hommes d'Église) peuvent exercer sur leurs terres (droit de chasse, droit de prélever des impôts, droit de justice...).

Sans-culottes : nom donné aux révolutionnaires parisiens, farouches défenseurs de la Révolution et de la République.

Notions

Égalité devant la loi : principe démocratique selon lequel tous les citoyens ont les mêmes droits et les mêmes devoirs.

Empire : régime politique monarchique dirigé par un empereur ou une impératrice.

Nation : communauté d'hommes et de femmes solidaires qui se reconnaissent dans les mêmes valeurs, respectent les mêmes lois.

République : régime politique dans lequel la loi s'applique à tous sans exception et où la fonction de chef de l'État n'est pas héréditaire.

Révolution : changement rapide et brutal d'un pouvoir et d'une société.

Souveraineté nationale : principe juridique qui offre le pouvoir à l'ensemble des citoyens.

Acteurs clés



Louis XVI
(1754-1793)

Roi de France de 1774 à 1792, il est le dernier monarque absolu de droit divin. Renversé par la Révolution, il est condamné à mort et guillotiné en 1793.



Maximilien de Robespierre
(1758-1794)

Avocat, élu député en 1789, il est un des plus influents chefs révolutionnaires. Il met en place un gouvernement exceptionnel, appelé la Terreur, en 1793. En juillet 1794, il est renversé, arrêté et guillotiné.



Napoléon Bonaparte
(1769-1821)

Général victorieux pendant la Révolution, il prend le pouvoir en 1799 et met en place un régime autoritaire, le Consulat (1799-1804) puis l'Empire (1804-1815) durant lequel il règne sous le nom de Napoléon I^{er}.



Louis XVIII
(1755-1824)

Frère de Louis XVI, il fuit la Révolution en 1791 et vit en exil jusqu'à la chute de Napoléon I^{er}. Imposé par les Alliés comme roi de France, il installe une monarchie constitutionnelle, appelée la Restauration.